



Belfort, le 15 JAN. 2019

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE,  
DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TERRITOIRE DE BELFORT**

*Le Président du Conseil d'Administration*

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- VU la délibération du conseil d'administration fixant le nombre de représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours.
- VU le procès-verbal en date du 6 décembre 2018 relatif aux résultats des élections des représentants du personnel au comité technique du service départemental d'incendie et de secours ;
- Considérant qu'il appartient aux organisations syndicales de désigner les représentants du personnel siégeant au CHSCT ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Prend acte des désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales ainsi :

Titulaires	Suppléants
Madame Emmeline TOMCZAK	Monsieur Lucien LINDERME
Monsieur Laurent BOSCH	Monsieur Damien THEILLER
Monsieur Sébastien BOILLOT	Madame Anaïs GERMAIN
Monsieur Florent FIOUX	Monsieur David MAILLOT

**Article 2** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

PREFECTURE du  
TERRITOIRE de BELFORT

15 JAN. 2019

- Service Courrier -

Pour le Président du Casdis et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-président,

Daniel SCHNOEBELEN